

Les 30 propositions de Ville et Banlieue pour le Plan Banlieues « Respect et égalité des chances »

Désenclaver par l'aménagement et les transports

1. **Intégrer la solidarité territoriale** dans l'aménagement du territoire, en redonnant explicitement leur place aux périphéries urbaines. Rendre obligatoire un volet « aménagement équitable » dans les contrats d'agglomération. Rapprocher la DIACT et la DIV, organiser dans l'année un CIADT sur les banlieues
2. **Investir dans les banlieues** pour inverser la tendance au mal développement et à la disqualification urbaine : réaliser des équipements universitaires, culturels ou sportifs à fort rayonnement dans les villes les plus mal dotées.
3. **Mobiliser les régions et les intercommunalités**, au titre de leurs responsabilités en matière de développement économique, dans la lutte contre les inégalités territoriales.
4. **Accorder une priorité nationale à la desserte des villes de banlieue.** Ré-engager l'Etat dans le développement des transports en commun d'agglomération. Mobiliser Etat et collectivités sur les liaisons de banlieue à banlieue. Rendre obligatoire dans les PRU un chapitre « Modes durables de désenclavement et de transports », avec son financement.

Désenclaver par l'intercommunalité

5. **Redessiner des intercommunalités plus « puissantes »** intégrant les zones défavorisées et les communes éligibles à la DSU. Elargir, surtout en Ile-de-France, le périmètre des intercommunalités laissant de côté les communes pauvres de leur secteur géographique.
6. **Renforcer la redistribution des ressources et la mutualisation des dépenses** socio-urbaines au sein des intercommunalités. Conforter la Dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée aux communes par l'EPCI. Redéfinir les critères de calcul de cette dotation, en comptant le revenu pour un tiers, et le potentiel fiscal ou financier pour un deuxième tiers.

Désenclaver par le logement

7. **Faire évoluer et appliquer la loi SRU (article 55)** en imposant aux communes qui n'en ont pas, la construction de logements très sociaux accessibles. Privilégier fiscalement les communes qui bâtissent en introduisant un critère de « construction de logement social » dans la DGF.
8. **Amplifier la production de logements** pour plus de solidarité et de mixité. Dans les secteurs bien desservis de l'agglomération, sur les axes majeurs, autour des gares et des nœuds de transports.
9. **Infléchir sensiblement la politique de l'ANRU** : en limitant la dérogation au principe du « un pour un » ; en imposant la maîtrise des loyers et des charges dans les logements issus de la rénovation ; en favorisant le financement des éco-quartiers dans les conventions.
10. **Faire des communes de banlieue et des quartiers ayant le plus souffert du mal-développement, les sites prioritaires du développement urbain durable.** Les rendre systématiquement éligibles à toutes les mesures favorisant l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de l'éco-construction, de la haute performance énergétique, des transports durables, de la valorisation des déchets...

Désenclaver par la péréquation

11. **Mettre à l'ordre du jour l'égalité des ressources** entre collectivités locales. Revoir l'ensemble des dotations de l'Etat, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation globale de fonctionnement (DGF) d'abord.
12. **Renforcer la péréquation financière nationale et locale** pour que les villes de banlieue ayant sur leur territoire les populations les plus pauvres, puissent offrir à leurs habitants un service public local comparable à la moyenne des villes françaises
13. **Maintenir le mécanisme régional de péréquation des ressources communales** à la hauteur des disparités franciliennes. Revisiter le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) en cherchant à accroître ses capacités redistributives.

L'emploi

14. **Instaurer « l'emploi franc »** permettant à toutes les personnes résidant dans une commune en ZUS d'accéder à un emploi privé exonéré de charges patronales.

15. **Favoriser la création de micro-entreprises et de PME** dans les banlieues en difficulté par des exonérations de charges, des prêts bonifiés, des aides à l'immobilier, des simplifications administratives.
16. **Elaborer dans chaque bassin d'activité, une stratégie concertée de développement** pour adapter l'offre de compétences à l'offre d'emploi et réinsérer les personnes sans emploi, ceci avec l'ensemble des acteurs : service public de l'emploi, collectivités, entreprises, centres de formation, missions locales.

Réussite éducative

17. **Préparer la sortie des élèves qui quittent l'école à 16 ans, développer et valoriser l'apprentissage, multiplier les écoles de la « deuxième chance ».** Instaurer un livret 15/25 ans consignait cursus de formation, stages et expériences professionnelles, acquis et savoir-faire personnels. Ne plus laisser un jeune quitter le cursus scolaire obligatoire sans une passerelle établie avec l'univers professionnel.
18. **Favoriser la réussite scolaire.** Sanctuariser les moyens des établissements en ZEP, REP, « ambition réussite », même en cas de baisse des effectifs scolaires. Diversifier les dispositifs de réussite éducative : soutien scolaire, sanitaire et psychologique. Ouvrir un internat éducatif par agglomération.
19. **Développer l'excellence de l'offre éducative en banlieue :** filières valorisantes, classes préparatoires et cycles supérieurs. Développer le partenariat avec ces établissements pour y faire entrer des élèves de ces communes par une préparation spécifique. Favoriser l'affectation durable des enseignants expérimentés dans les établissements difficiles.
20. **Instaurer un service public de la petite enfance et soutenir la fonction parentale.** Donner les moyens de la scolarisation en maternelle à 2 ans. Apporter une aide multiforme aux familles mono-parentales.

Sécurité

21. **Renforcer en qualité et en quantité les forces de sécurité,** redéployer territorialement les moyens de la police et de la justice. Revoir la formation des policiers affectés aux quartiers difficiles.
22. **Réinventer la police de proximité** pour assurer la continuité de l'action publique entre prévention et répression. La police doit pouvoir prévenir certaines infractions, intervenir sur davantage de faits, sécuriser visiblement l'espace public, retisser des liens de confiance avec la population.
23. **Renforcer les dispositifs de prévention et la valeur éducative des sanctions.** Privilégier pour les mineurs la réparation pénale et les alternatives à l'incarcération. Donner aux communes les compétences permettant aux fonctionnaires territoriaux ou aux associations d'accompagner les jeunes relevant des travaux d'intérêt général.
24. **Rénover les établissements pénitentiaires et en construire de nouveaux.** Améliorer le système de la détention pour favoriser la réinsertion. Réaliser des structures fermées pour mineurs, différenciées de celles destinées aux adultes.
25. **Réactiver les comités de probation et les « services de suite »** de l'administration pénitentiaire

Lutte contre les discriminations

26. **Défendre la laïcité, la neutralité de l'espace et des services publics.** Edicter des règles claires pour l'école, l'hôpital, les administrations. Accorder des aménagements aux croyants sans transiger sur la neutralité, l'égalité, la non-différenciation des sexes. Instaurer un enseignement civique du fait religieux.
27. **Instaurer dans les municipalités un rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes :** hiérarchie, catégories, salaires. Fixer des objectifs de progrès et imposer une mesure objective, régulière, partagée de l'évolution de la situation.
28. **Engager les communes de banlieue sur la voie de la « diversité ».** Lancer une Charte de la diversité ou signer celle existant pour les entreprises. Faire progresser les pratiques de l'administration locale.
29. **Promouvoir les villes de banlieue qui font de la lutte contre toutes les discriminations** une priorité politique, en donnant l'exemple dans leurs services municipaux et leurs villes.

Santé

30. **Créer un Contrat local de santé publique coordonné par le maire et cofinancé par l'Etat,** visant à l'égalité réelle des populations dans l'accès aux soins médicaux : contrat conférant au maire des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires, et intégrant les médecins libéraux sur la base d'un échange négocié avec eux.